

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM N° 2023-09/034

Séance du 15 septembre 2023

Le conseil municipal dûment convoqué le 15 septembre 2023 à 18h30, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, <u>sous la présidence de</u> Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 08 septembre 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 20/09/2023
Nombre de conseillers en exercice : 13	Acte rendu exécutoire le :

PRESENTS: THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DEMONT PRENAT Sylvie, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (12 présents)

ABSENT(S) Excusé(s): DIAS Edouard,

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
		Mme THEVENIN Hélène
M. DIAS Edouard	a	MILLS ILIEATIANA LICICIO

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame DEMONT PRENAT Sylvie désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET: Remboursement des frais de représentation du maire et de missions du Maire, des adjoints et des conseillers

Madame le Maire expose au conseil municipal que suivant l'article D1617-19 du CGCT fixé par le décret n°2007-450 du 25 mars 2007,

le Maire (et,ou) les adjoints, (et/ou) les conseillers municipaux accomplissant des missions spéciales ou les frais de représentation du Maire, peuvent prétendre au remboursement de leurs frais réels de restauration, d'hébergement et de déplacement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide que tous les élus municipaux de Choisey : maire, adjoints et conseillers, pourront prétendre à un remboursement de leurs frais réels de restauration, d'hébergement et de déplacement, sous présentation de justificatifs, dans l'accomplissement de missions spéciales ou dans le cadres de frais de représentation du Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Mme THEVENIN Helène